

<http://www.snetap-fsu.fr/CTPC-DGER-du-6-avril-le-Directeur.html>



CTPC-DGER du 6 avril : le Directeur Général refuse de s'engager à faire respecter le droit à la rentrée 2006.

- Nos Actions - Archives - 2005-06 - Archives -
Date de mise en ligne : vendredi 7 avril 2006
Date de parution : 7 avril 2006

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

CTPC-DGER du 6 avril 2006

Malgré les injonctions du SNETAP, le Directeur Général refuse de s'engager à faire respecter le droit à la rentrée 2006 ! Les organisations syndicales présentes quittent le CTP !

Le **SNETAP-FSU** dans une intervention préalable au CTPC-DGER du 6 avril a abordé trois dossiers hautement symboliques de l'actualité du moment.

- Il a dans un premier temps rappelé son **engagement auprès des lycéens, des étudiants et des salariés** dans leur lutte contre la précarité et pour le retrait du CPE.
Au delà du seul CPE, le SNETAP a rappelé son opposition déterminée aux mesures contenues dans la loi sur « l'égalité des chances », notamment le travail de nuit des enfants et la remise en cause de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.
- Dans un deuxième temps, le SNETAP-FSU a **dénoncé fermement les licenciements** dont sont menacés nos collègues des centres rattachés à l'EPL de Carcassonne.
Le SNETAP a rappelé avec force, que malgré les avertissements réitérés des personnels la DGER n'a jamais pris la mesure des difficultés rencontrées dans cet établissement, tant sur le plan institutionnel que fonctionnel, et a dénoncé avec vigueur le fait que ce seraient les personnels qui devraient payer de leur emploi l'incurie maintes fois dénoncée de leurs administrations de tutelle.

En outre, le **SNETAP a dénoncé le scandale des procédures utilisées par la direction de l'établissement**, totalement en dehors du droit, et cautionnée de fait par les autorités régionales.

Le Snetap a exigé une intervention immédiate de la DGER pour rétablir le droit au sein de cet EPL et s'opposer aux procédures en cours.

La DGER s'est engagé sur cette question à intervenir dans les plus brefs délais.

- Le SNETAP est enfin intervenu pour **dénoncer les conditions scandaleuses dans les quelles se prépare la rentrée 2006**, notamment en ce qui concerne l'insuffisance des moyens et le refus d'organiser la transparence et le dialogue social. A cet égard, le Snetap a remis copie de l'instruction de la direction des enseignements scolaires du MEN aux recteurs leur demandant d'organiser le dialogue social avec les syndicats sur la répartition des moyens aux établissements.

Bien que consciente que les moyens actuellement disponibles ne permettront pas d'effectuer la rentrée 2006 sans fermetures de classes et/ou sans une déréglementation sans précédent, **la DGER refuse cependant de le reconnaître officiellement et renonce à réclamer comme ce serait son devoir les moyens supplémentaires indispensables au dénouement de la crise que connaît aujourd'hui l'enseignement agricole public.**

A la demande réitérée du SNETAP faite au DGER de s'engager à exiger de tous ses services d'organiser la rentrée scolaire 2006 dans le respect du droit et des règles statutaires, celui-ci a refusé à plusieurs reprises de répondre positivement et s'est borné à s'engager à ne pas inciter ses services à pratiquer la déréglementation.

- Face à cette **provocation irresponsable**, le SNETAP a demandé une suspension de séance, afin de se concerter avec les autres organisations syndicales présentes.

A l'issue de cette concertation, l'ensemble des organisations présentes : **SNETAP-FSU**, **SGEN-CFDT**, [SYAC-CGT](#) (le SFOERTA étant absent) ont décidé de quitter la salle après avoir chacune fait une déclaration relative à la question du transfert des [TOS](#) qui figurait à l'ordre du jour.

Le SNETAP-FSU qui ne peut accepter la gestion et les réponses irresponsables du Directeur Général, se retourne dès aujourd'hui vers le cabinet du Ministre de l'Agriculture, qui doit maintenant se donner les moyens d'obtenir un collectif budgétaire, s'il veut continuer à prétendre être capable d'être en charge d'un secteur éducatif au sein de son ministère.